

Suivez l'actualité sur [www.laille.fr](http://www.laille.fr) ou  commune de Lailé

## Consommons Lailé

Tous les commerçants, les artisans, les professionnels de santé, les indépendants et les entreprises de la commune reprennent leurs activités progressivement et nous leur souhaitons que tout se passe pour le mieux.

Durant cette période de confinement, certains ont œuvré pour assurer les missions essentielles, d'autres ont été contraints de stopper leurs activités, beaucoup ont subi une perte d'exploitation importante.

Les protocoles sanitaires mis en place pour la réouverture, afin d'assurer notre sécurité, impactent également fortement l'équilibre économique de leurs activités.

Et pourtant, ils contribuent activement à la vie de notre commune en assurant une offre diversifiée et de proximité, en sponsorisant les manifestations associatives qui y sont organisées.

Alors afin de préserver notre tissu économique local, plus que jamais, Consommons Lailé.

TPE et PME de la commune : surveillez le site [www.laille.fr](http://www.laille.fr), autour du 17 juin, des informations sur les dispositifs d'aides d'urgence de Rennes Métropole seront mises en ligne.

## Merci aux bénévoles

### • *Service d'entraide*

Pendant la période de confinement liée au coronavirus, la municipalité a mis en place un service d'entraide pour les habitants isolés, âgés ou vulnérables en les invitant à se manifester en mairie.

Un appel à bénévoles a également été lancé. Plus de 90 Lailéens ont proposé leurs services. Sur l'ensemble de ces volontaires, environ 30 personnes ont été sollicitées pour aller faire des courses, acheter des médicaments... pour une vingtaine de personnes fragiles ou dans l'impossibilité de se déplacer.

La municipalité tient à remercier tous ces volontaires très chaleureusement.

### • *Masques alternatifs*

Afin de soutenir la démarche de Sylvie Corbes, à savoir la confection de masques alternatifs pour les Lailéens, la municipalité a décidé de mettre à disposition une salle du Point 21 pour l'atelier de couturières bénévoles. Avec la collaboration des services techniques, des tables ont été installées dans la salle scène dans le respect des règles de confinement et de distanciation requises dans cette période de crise sanitaire liée au Covid 19.

Plus de 1 500 masques ont été distribués aux Lailéens en échange d'un don de 2 euros, tout d'abord au profit du Secours populaire et ensuite du CCAS de la commune.

Un grand merci à tous ces bénévoles, présents au Point 21 où travaillant à domicile, à la couture ou à la découpe, sans oublier les personnes ayant apporté des coupons de tissu, des élastiques et surtout tous les Lailéens ayant encouragé cette démarche. Cette aventure solidaire a pris fin le 31 mai et ce fut une belle aventure !

## Équipements sportifs

### *Covid 19 - Règles d'utilisation des infrastructures sportives extérieures municipales*

Avec le retour du soleil et le début du déconfinement progressif, beaucoup d'entre nous retrouvent le plaisir de la pratique d'activités sportives extérieures.

La commune de Lailé se doit de rappeler que les pratiques sportives collectives sont actuellement interdites. Les terrains de football en herbe et synthétique ne sont pas donc pas accessibles et ne peuvent pas être utilisés. Leur accès est interdit.

Le skate Park et le Pump track sont accessibles à toutes et à tous, à la condition que les mesures de prévention et de distanciation sociale soient bien appliquées.

L'utilisation du terrain de tennis extérieur est également autorisée. Son usage a été réglementé pour être limité à deux joueurs avec des règles d'utilisation qui sont affichées à la porte d'accès au court.

La municipalité pourrait être amenée à modifier les conditions d'accès aux équipements en cas de dérive dans leur utilisation.

Dans cette période inédite, l'équipe de la saison culturelle Douzémois et la médiathèque l'Intermed' sont heureux de vous proposer quelques alternatives en cette fin de saison écourtée. C'est avec BIP BIP LECTURE de la compagnie Udre Olik que nous débiterons mi-juin, pour des livraisons de textes et de poésies : chez vous.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous et à les accueillir dans le respect des gestes protecteurs, évidemment ! Chaque rendez-vous, accueilli sur la commune de Laille uniquement, dure 20 minutes.

Vendredi 12 juin, rendez-vous à partir de 18h30

Samedi 13 juin, rendez-vous à partir de 15h

Dimanche 14 juin, rendez-vous à partir de 15h

GRATUIT - Informations et réservations au 02 99 42 57 10 ou [culture@laille.fr](mailto:culture@laille.fr)

Passez le message autour de vous ! Le bouche à oreille, c'est une valeur sûre !

Une surprise se prépare pour le dimanche 21 juin, tenez-vous prêts !



L'accueil de loisirs Méli-Mélo rouvre ses portes le mercredi à la journée ou à la ½ journée avec ou sans repas. En application des instructions nationales, les enfants des écoles Henri Matisse, Léonard de Vinci et Notre Dame seront accueillis dans des salles différentes au sein de Méli-Mélo. Trois entrées seront également mises en place.

> Application du protocole du ministère de la Jeunesse et des Sports : 20 premières places réservées aux enfants dont au moins un des parents est personnel prioritaire.

> Annulation des inscriptions annuelles préexistantes.

> Inscription : pas d'inscription possible pour plusieurs mercredis en une fois.

> Horaire d'accueil : arrivée 7h30-9h30 / départ 16h30-18h30

> Repas au restaurant scolaire compris dans l'organisation.

> Le service est facturé : tarif extrascolaire à la ½ journée ou à la journée.

Comment réserver une place ?

> Chaque mardi de la semaine précédant le mercredi (exemple : mardi 2 juin pour mercredi 10 juin) :

envoyez un courriel à partir de 7h, à [guichet-unique.enfancejeunesse@laille.fr](mailto:enfancejeunesse@laille.fr), en précisant : nom et prénom de l'enfant, école, présence : journée / matin / après-midi et repas : oui / non.

Acceptation des inscriptions par ordre d'arrivée du courriel d'inscription.

Réponse positive ou négative dans l'après-midi du mardi. Annulation par courriel possible jusqu'au vendredi. Passé ce délai, les réservations non-annulées, seront facturées.

Toute l'équipe de l'accueil de loisirs met tout en œuvre pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles.

En cas de nouvelles instructions nationales, des ajustements pourraient avoir lieu.

La médiathèque est réouverte au public depuis le mardi 26 mai et nous sommes très heureux de pouvoir de nouveau vous accueillir.

Il est néanmoins impératif de prendre toutes les précautions nécessaires, et nous vous remercions d'être très vigilant, pour la sécurité sanitaire de tous.

Ainsi, nous vous demandons de vous laver très soigneusement les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée de la médiathèque, avant de manipuler les documents. Le port du masque est également très vivement recommandé.

Toutes les consignes ainsi que les informations actualisées sont disponibles sur le site internet de la commune <https://www.laille.fr/> et de la médiathèque <http://mediatheque.laille.fr>.

Vous pouvez toujours également réserver vos documents sur le catalogue en ligne, et venir les chercher aux horaires d'ouverture.

Pour toutes vos questions, n'hésitez pas à envoyer un courriel à [mediatheque@laille.fr](mailto:mediatheque@laille.fr)

**Horaires d'ouverture :**

**Mardi et mercredi : 10h à 12h et 15h à 18h**

**Samedi : 10h à 12h**



## Services administratifs

L'accueil physique sera assuré du mardi au samedi de 9h à 12h. Pour le service urbanisme et le service social CCAS, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous : 02 99 42 57 10.

Il est possible de contacter l'accueil de la mairie par **téléphone** au 02 99 42 57 10 :

> **lundi : 14h à 17h30**

> **mardi au jeudi : 9h à 12h et 13h30 à 17h30**

> **vendredi : 13h30 à 17h30**

> **samedi : mardi : 9h à 12h**

Vous pouvez formuler vos demandes par courriel à [contact@laille.fr](mailto:contact@laille.fr). Une réponse vous sera envoyée dans les meilleurs délais. Merci de votre compréhension.



## Manifestations

Pour rappel, les bâtiments communaux étant fermés, les manifestations privées, associatives et culturelles qui devaient s'y dérouler, sont annulées ou reportées selon les organisateurs jusqu'à nouvel ordre.



## La Poste

Depuis le 25 mai, le bureau de poste est ouvert tous les lundis et mardis de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

ARRÊTÉ 2020-195 - Considérant qu'il est nécessaire en raison de la dangerosité avérée des lieux, d'interdire l'accès au site de l'ancienne carrière de la Réauté à toute personne autre que les propriétaires et agents communaux dûment diligentés par la Maire ; il est strictement interdit de pénétrer sur ce site, dans sa partie privée. Dans la partie dont la commune de Laillé est propriétaire (ZY 120 les Champs Longs et G 1, G 3 la Corbinais), il est possible de se promener ou s'arrêter..

Il est strictement interdit à toute personne, sur le site de l'ancienne carrière de la Réauté, ainsi que sur la partie communale des parcelles G 1 et G3, de pratiquer les activités suivantes : se baigner, pratiquer le camping, faire du feu, circuler en véhicule et consommer de l'alcool.

Par dérogation, cette interdiction ne s'applique pas aux propriétaires ou leurs ayants-droit sur leurs propres terrains, aux élus et agents communaux dûment diligentés par la Maire, ni aux manifestations autorisées par la commune de Laillé ou Rennes Métropole.



## Travaux

> La circulation est interdite dans les rues suivantes sauf pour les véhicules de riverains, de secours, de livraisons :

**Jusqu'au 17 juin**, la RD77, dans sa partie comprise entre la rue de l'Orée du Bois et la RD38. L'entreprise Colas procède à la réalisation de travaux de voirie.

**Jusqu'au 30 juin**, la rue de la Buterne. L'entreprise Colas procède à la réalisation de travaux de voirie.

**Jusqu'au 31 juillet**, la RD77 Le Nid, dans sa partie comprise entre la rue Blaise Pascal et la RD277. L'entreprise Eurovia procédera à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie.

> **Jusqu'au 3 juillet**, l'entreprise DLE Ouest procède à la réalisation de travaux de renouvellement de la canalisation AEP dans l'impasse des Mimosas, dans sa partie comprise entre le n°12 et le n°28.

> **Jusqu'au 30 juin**, la société DLE est autorisée à installer des matériaux, rue du Parc à l'entrée du parking.



## Écoles

### • École Henri Matisse

Les inscriptions à l'école maternelle Henri Matisse sont possibles dès maintenant. Vous pouvez contacter la directrice Marie-José Le Traon au 02 99 42 53 49 ou par courriel : [ecole.0351983R@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0351983R@ac-rennes.fr)

### • École Notre Dame

Les inscriptions se font sur rendez-vous par téléphone au 02.99.42.57.14 ou par courriel : [contact@ecolenotredamelaille.fr](mailto:contact@ecolenotredamelaille.fr)

### • Collecte de sang

L'établissement du sang tient à remercier les personnes qui ont donné leur sang. Vendredi 27 mars, 93 personnes ont contribué à l'approvisionnement régional qui s'élève à 600 dons quotidiens.

### • Les Corps (é)Mouvants

Stage de Qi Gong en plein air :

L'association Les Corps (é)Mouvants - s'épanouir par le corps, les arts et le mouvement - organise un stage de Qi Gong, samedi 4 juillet 2020 de 10h à 13h.

« Nous travaillerons les énergies de l'été, saison associée au cœur, au péricarde, à l'intestin grêle et à l'élément feu en médecine chinoise. Ce stage s'adresse aussi bien aux personnes désireuses de découvrir le Qi Gong qu'à celles qui souhaitent s'harmoniser avec la saison ou approfondir leur pratique. »

Lieu : en extérieur sur la commune de Laillé

Tarif : 30€ / 25€ pour les adhérents

Informations : <https://corps-e-mouvants.fr> ou appeler Sophie au 06 95 67 79 98

Le nombre de places étant limité, il est nécessaire de s'inscrire au préalable par téléphone ou par courriel à [sophie@corps-e-mouvants.fr](mailto:sophie@corps-e-mouvants.fr)

### • UT2V

Après deux reports indépendants de notre volonté, la première édition du Grand Trail des Vallons de La Vilaine aura lieu les 3 et 4 avril 2021. L'association UT2V compte sur vous : coureurs, familles, bénévoles, partenaires... Venez nombreux nous retrouver pour partager cette belle aventure !



## Rennes Métropole

### • La Conterie

La réouverture de la Piscine intercommunale de la Conterie devrait intervenir courant de semaine prochaine dans le respect de mesures sanitaires strictes mise en œuvre par les agents de la piscine. La jauge est limitée à 120 baigneurs sur un même créneau. Des modifications de fonctionnement, d'horaires et d'accès sont mises en œuvre pour une utilisation sécurisée et dans les meilleures conditions. Plus d'infos sur [www.conterie.fr](http://www.conterie.fr)


### • Distribution des calendriers de collecte

Le nouveau calendrier de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables, valable de juillet 2020 à juin 2021, sera diffusé en boîte aux lettres au mois de juin.

### • Ouverture de l'ensemble des déchèteries

À compter du 8 juin, toutes les déchèteries seront ouvertes selon les horaires et le fonctionnement habituels (retour à la normale, sans réservation). Vous pourrez retrouver toutes ces informations sur <https://metropole.rennes.fr/carte-et-horaires-des-decheteries>

# L'actualité continue !

Restez informé des actualités lailléennes en vous connectant au site de la commune [www.laille.fr](http://www.laille.fr) ou sur la page Facebook :  Commune de Laillé



## Région Bretagne

### • Modalités d'inscription au transport scolaire et nouveautés BreizhGo 2020-2021

À compter de la rentrée 2020, la Région Bretagne met en place une tarification scolaire harmonisée pour les quatre départements bretons. Cette tarification s'applique pour tous les modes de transport (train TER, car, bateau) pour les élèves demi-pensionnaires et internes.

Pour l'année scolaire, les familles paieront 120€ pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> enfants transportés puis 50€ pour le 3<sup>e</sup>. La gratuité s'appliquera à partir du 4<sup>e</sup> enfant. Les internes bénéficieront d'un tarif à 90€ pour être transportés en car et paieront 120€ pour être transportés en train.

Suite à la pandémie du COVID 19 et au ralentissement d'un grand nombre d'outils de production, la Région Bretagne a dû prendre des mesures exceptionnelles afin de préparer au mieux la rentrée scolaire.

Les inscriptions au transport scolaire pour l'année 2020-2021 devront s'effectuer exclusivement en ligne sur le site <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/ille-et-vilaine>.

En complément de cette offre de transport scolaire, la Région Bretagne devrait proposer dans le courant du mois de septembre 2020, à tous les jeunes bénéficiant de l'abonnement scolaire, l'option « Scolaire + » permettant pour 80€ supplémentaires par an d'accéder à l'ensemble des cars et des trains TER du réseau BreizhGo jusqu'au 6 juillet 2021 (en dehors des trajets effectués depuis ou vers l'établissement scolaire). Enfin, afin de répondre aux questions des familles, la Région Bretagne met en place un numéro unique et gratuit - le 02 99 300 300.

## Déclaration revenus 2019

En raison du contexte sanitaire lié au Coronavirus des aménagements pour la déclaration des revenus en 2020 sont prévus. Les dates limites de déclaration via Internet varient en fonction du département de résidence des contribuables : départements 20 à 54 : lundi 8 juin 2020 à 23h59. Pour les déclarations papier, la date limite de réception est fixée au vendredi 12 juin à 23h59. **Attention : sauf si vous ne disposez pas de connexion internet ou si vous ne vous estimez pas en mesure de le faire, vous devez déclarer en ligne. Compte tenu de la situation, tous les usagers qui le peuvent sont invités à déclarer en ligne.**

## Contacts téléphoniques / confinement

**CDAS**  
02 99 41 19 19

**CAF**  
Consulter le site  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

**PAE**  
- Bruz 07 50 84 53 14  
[bruz@pae-sud-rennes.fr](mailto:bruz@pae-sud-rennes.fr)  
- Chartres  
[chartres@pae-sud-rennes.fr](mailto:chartres@pae-sud-rennes.fr)

**Mission locale**  
02 99 78 00 78

**Bus STAR**  
[www.star.fr](http://www.star.fr)  
09 70 821 800

**CLIC Alliages**  
02 99 77 35 13

**ADMR**  
02 99 52 19 31 ou  
[guichen.asso@admr35.org](mailto:guichen.asso@admr35.org)

**Autonomie services  
Service d'infirmiers  
à domicile**  
02 99 52 00 59

**Action**  
07 72 29 29 06 ou  
[action.guichen@laposte.net](mailto:action.guichen@laposte.net)

**Action Domicile**  
02 99 57 39 87

**Pharmacies de  
garde**  
3237 (0,32 euro ttc/min)

**Dentistes de garde**  
02 99 67 46 27

## Infos pratiques

### Conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu  
**Lundi 15 juin**  
à 20h à l'Archipel

### Permanences maire et adjoints en mairie

Permanences adjoints de 10h à 12h :

Samedi 06 juin : Jean-Paul Vuichard  
Samedi 13 juin : Salwa Lopinet Foullous  
Samedi 20 juin : Patrick Berhault  
Samedi 27 juin : Nelly Guingo  
Samedi 04 juillet : Sophie Briand

### Permanences parlementaires

Permanence du député Gaël Le Bohec  
sur rendez-vous auprès de Nicolas Elleouet  
06 78 54 42 52 - 09 62 58 34 76  
[nicolas.elleouet@clb-an.fr](mailto:nicolas.elleouet@clb-an.fr) 06.64.82.58.50

## Numéros d'urgences

Infirmières (Caroff) : 06 60 39 57 72  
(Pouessel) : 06 03 95 10 22

Taxi : 06 12 41 22 22

Gendarmerie : 17

Samu : 15 - 112

Pompiers : 18 - 112

CGE : 0811 902 902

EDF (dépannage) : 0811 882 200

GDF (dépannage) : 0810 433 035

Centre antipoison : 02 99 59 22 22

## Rédaction - Impression

Mairie de Laillé 02 99 42 57 10  
[communication@laille.fr](mailto:communication@laille.fr)

**Prochaine parution : samedi 4 juillet**  
**Dépôt des articles : lundi 29 juin**

La feuille info est diffusée sur le site internet de la commune : [www.laille.fr](http://www.laille.fr)

Laillé info est une publication de la mairie de Laillé.  
Directeur de publication : Françoise Louapre  
Imprimée en 600 exemplaires

## Contact

Mairie de Laillé  
rue de la Halte 35890 Laillé  
02 99 42 57 10  
[contact@laille.fr](mailto:contact@laille.fr)

 Commune de Laillé